

# PPNU

Produits **Phytopharmaceutiques Non Utilisables**



Participez à la collecte  
le 3 juin 2010  
en Lorraine



SOUFFLET AGRICULTURE

Les organisations représentant l'Industrie de la Protection des Plantes (IIPP, UPI), les Coopératives Agricoles (FFCAT, INVIVO), les Négociants Agricoles (FNA) et les Agriculteurs (APCA, FNSEA) sont les membres fondateurs de la filière française de collecte des déchets phytopharmaceutiques, gérée par ADIVALOR

ensemble allons plus loin pour la nature

# PPNU

## Produits **Phytopharmaceutiques Non Utilisables**



**Participez à la collecte  
le 3 juin 2010  
en Lorraine**

### → Les collectes

sont réservées aux utilisateurs professionnels, actifs ou retraités : exploitants agricoles, professionnels des espaces verts, collectivités, entreprises.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'organisation nationale de collecte des déchets phytopharmaceutiques professionnels, gérée par ADIVALOR.

### → Pour bénéficier du service de collecte

Renseignez-vous auprès de votre distributeur, votre chambre d'agriculture ou votre conseiller habituel sur les conditions de la collecte.

→ Gardez les produits dans leur emballage d'origine (ni mélange, ni reconditionnement).  
Si le contenu de l'emballage n'est pas conforme à son étiquette, vous êtes passible de poursuites.

→ Suremballez vos PPNU en mauvais état ou souillés dans un sac translucide sur lequel vous collez l'autocollant "PPNU à détruire" disponible chez votre distributeur.



→ Remplissez le formulaire de demande d'élimination (disponible chez votre distributeur).



→ Le jour où vous apportez vos PPNU à votre distributeur, munissez-vous d'un chèque pour le règlement.



Une attestation de remise de PPNU vous sera donnée. Cette attestation vous sera demandée dans le cadre des différentes démarches de qualité, de cahiers des charges de production, ou des contrôles réalisés par les services de l'Etat.

### → Votre éco-contribution

Une participation financière pourra vous être demandée, lors de la réception des produits.

#### PPNU avec pictogramme

L'élimination des PPNU portant le pictogramme ADIVALOR est prise en charge par le fabricant et votre distributeur.



Contribue au financement de l'élimination des produits non utilisables

#### PPNU sans pictogramme

Pour les produits sans pictogramme, une participation de 4 € HT/kg, avec minimum de facturation de 10 €, vous est demandée.

Cette participation ne couvre qu'une partie du coût total d'élimination de ces produits.

Pour plus d'information contactez votre Chambre d'agriculture :  
Meurthe-et-moselle : 03 83 93 34 10  
Meuse : 03 29 76 81 81  
Moselle : 03 87 66 12 30  
Vosges : 03 29 29 23 23

